

# Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

**MISSION N° : 440200909**

 **PROPRIETAIRE**

Nom : **Mr et Mme POUPEAU**  
Adresse : **1 IMPASSE DES BALEINES**  
Ville : **85460 LA FAUTE SUR MER**

 **MISSION**

Adresse : **30 RUE PASTEUR**  
Ville : **85460 L'AIGUILLOU SUR MER**

 **DONNEUR D'ORDRE**

Nom : **SAILLARD BEATRICE IAD**  
Adresse :  
Ville :

 **MISSION**

Type : <b>Maison</b>	Nbre pièces : Bâtiment : Date de visite : <b>13/04/2022</b>	Lot : <b>155</b> Lot secondaire : Escalier : Étage : <b>RDC</b>
Cadastre : <b>AE</b>	Opérateur : <b>THIANT William</b>	
Porte : Accompagnateur : <b>Mr et Mme POUPEAU (PROPRIETAIRE)</b>		

**DIAGNOSTICS**

 Diagnostic termites

 Diagnostic électrique

 Diagnostic amiante

 Diagnostic DPE

 État des Risques et Pollutions (ERP)



**Société**

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM  
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU  
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com  
Web : <http://ades.bc2e.com/>  
Siret : 83845088000011

**Rapport**

n° de rapport : 440200909  
DDT : 1 sur 3



## Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

### a Diagnostic amiante

#### A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

**Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante dans les zones examinées (se référer aux tableaux (point C) pour connaître les zones non examinées).**

#### B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MÉTIÉRAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :  
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :  
aucune obligation réglementaire à signaler.

#### C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MÉTIÉRAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

#### LOCAUX NON VISITES

Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

#### ÉLÉMÉNTS NON EXAMINÉS

Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

#### Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant



### Diagnostic électrique

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).



### Diagnostic termites

Dans les bâtiments, parties de bâtiment, pièces, volumes, ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés, il n'a pas été repéré d'indice d'infestation par les termites.

#### Société

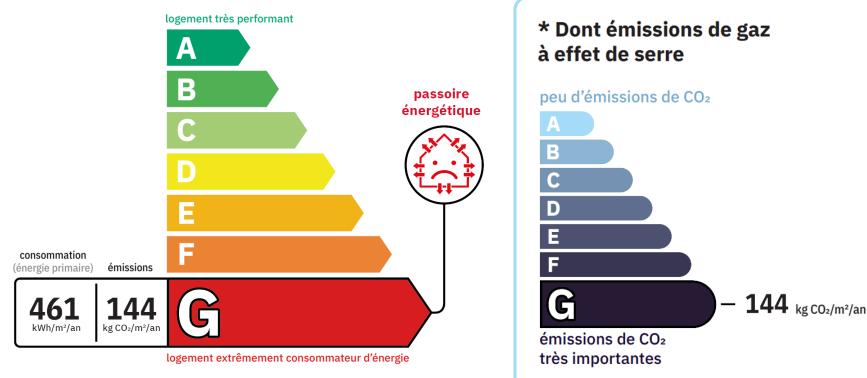
ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM  
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU  
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com  
Web : <http://ades.bc2e.com/>  
Siret : 83845088000011

#### Rapport

n° de rapport : 440200909  
DDT : 2 sur 3



## Diagnostic DPE



### Société

ACTIV DIAG ENERGIES SERVICES / THIANT WILLIAM  
68 RUE CHANTE PIE - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU  
Tel : 06.14.23.23.11 | Mail : william.thiant@bc2e.com  
Web : <http://ades.bc2e.com/>  
Siret : 83845088000011

### Rapport

n° de rapport : 440200909  
DDT : 3 sur 3